

Communiqué de presse



Le 3 octobre 2025

Présentation du Livre Blanc de la Normandie concernant la réforme de la Politique Commune des Pêches

Honfleur, vendredi 3 octobre, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie a présenté du Livre Blanc concernant la réforme de la Politique Commune des Pêches, en présence de Clotilde EUDIER, Vice-Présidente, Vice-présidente de la Région Normandie chargée de l'agriculture, de la pêche et de la forêt et de Dimitri ROGOFF, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins de Normandie.

La Politique Commune des Pêche (PCP), instaurée en 1983 et révisée tous les dix ans, encadre les activités de pêche et d'aquaculture dans l'Union européenne.

Dans le cadre de la nouvelle révision engagée par la Commission européenne, les principaux axes soutenus par la Région sont les suivants : renouvellement de la flotte de pêche pour une filière plus sécurisée et décarbonée, maintien de l'activité de pêche dans l'espace maritime et gestion régionalisée et durable de la ressource, développement d'une aquaculture durable, amélioration des conditions de commercialisation des produits de la mer...

La reconnaissance du modèle artisanal, la régionalisation de la gouvernance et le soutien à l'innovation sont les piliers d'une politique de la mer moderne et équilibrée. La Normandie est en effet caractérisée par une pêche artisanale littorale, essentielle à l'économie locale et à la souveraineté alimentaire. Elle est cependant menacée par la concurrence des navires industriels.

La Région Normandie souhaite qu'un fonds européen dédié à la pêche, à l'aquaculture et au mareyage soit maintenu dans la prochaine programmation. Les bons résultats du FEAMP et du FEAMPA en cours démontrent que ce fonds spécifique est un levier économique essentiel pour les filières pêche et aquacoles.

« Nous sommes la seule région française à avoir fait l'effort de définir la pêche que l'on veut pour l'avenir. J'irai à Bruxelles défendre la pêche artisanale qui est une spécificité normande. J'irai défendre aussi le renouvellement de la flotte pour améliorer la sécurité en mer, les conditions de travail et réduire la consommation d'énergie des bateaux. Il n'y a pas de contradiction entre le renouvellement de la flotte et la protection de la ressource » a déclaré Hervé Morin.

- **Le renouvellement de la flotte de pêche, un enjeu majeur de sécurité et de pérennité de la filière :**
- L'âge moyen de la flotte normande a 30 ans. Il s'agit pour l'essentiel :
- d'autoriser le soutien à l'acquisition de navires neufs via le FEAMPA,
- de décorrélérer l'effort de pêche des notions de jauge et de puissance pour permettre des navires plus ergonomiques et moins polluants,
- de mettre en place un accompagnement à l'installation des jeunes pêcheurs (dotation, prêts bonifiés),

- de supprimer la limite d'âge de 40 ans pour l'aide à l'achat d'un navire,
- de renforcer la formation initiale et continue des marins-pêcheurs.
- **La pêche doit contribuer à la décarbonation de l'économie, ce qui implique des investissements dans des motorisations alternatives, des carènes optimisées, et une logistique portuaire plus verte.** Pour l'essentiel, il s'agit de :
 - maintenir un effort d'innovation,
 - créer un fonds spécifique pour la décarbonation de l'ensemble de la filière,
 - intégrer tous les maillons de la chaîne (ports, transport, transformation) dans la transition énergétique.

La Normandie est caractérisée par une pêche artisanale littorale, essentielle à l'économie locale et à la souveraineté alimentaire. Elle est cependant menacée par la concurrence des navires industriels. Il s'agit de :

- définir clairement la pêche artisanale (bateaux < 25 m, 2 navires max par armement, patron embarqué, débarquement local),
- interdire les navires industriels > 25 m dans la Manche Est,
- renforcer la participation des représentants de la pêche artisanale dans la gouvernance.

La gestion centralisée actuelle ne permet pas une adaptation fine aux réalités locales. La Normandie plaide pour une régionalisation effective. Pour essentiel, la Région Normandie entend :

- donner un rôle décisionnel aux conseils consultatifs,
- s'appuyer sur des modèles locaux réussis (ex. : gestion de la coquille Saint-Jacques en baie de Seine),
- mettre en place des quotas pluriannuels adaptés aux bassins maritimes,
- financer les études sur les effets du changement climatique sur les stocks.

La pêche est de plus en plus concurrencée par d'autres usages : éolien offshore, aires marines protégées, câbles sous-marins ... Le Brexit a également restreint l'accès aux eaux britanniques. La Région Normandie souhaite :

- intégrer la Politique Commune des Pêches dans une stratégie maritime cohérente avec les politiques environnementales et énergétiques,
- permettre la cohabitation des usages dans les aires marines protégées,
- défendre les droits historiques de pêche dans les eaux des pays tiers, notamment britanniques.

La création d'un fonds unique européen ferait courir un risque de dilution des moyens alloués à la pêche. La Région Normandie soutient avec force :

- le maintien d'un fonds spécifique à la Politique Commune des Pêches, indépendant et régionalisé,
- la reconnaissance de l'efficacité des Régions dans la gestion des fonds (ex. : 76 % de l'enveloppe FEAMPA engagée en Normandie à mi-2025).

Face à la stagnation des volumes de pêche et à une dépendance aux importations (70 % des produits de la mer consommés en Europe), l'aquaculture est un levier stratégique. La Région souhaite :

- une harmonisation des règles entre États membres,
- une adaptation des pratiques aux effets du changement climatique,
- une amélioration de la qualité de l'eau et des contrôles renforcés sur les systèmes d'assainissement

La traçabilité actuelle ne permet pas de distinguer clairement les produits européens des importations, créant une concurrence déloyale. Pour la Région, il est souhaitable de :

- renforcer la traçabilité jusqu'au consommateur final,

- imposer cette exigence à toute la chaîne (distribution, restauration),
- intégrer des clauses de réciprocité dans les accords commerciaux.

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr